

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Gtcsarthe@aol.com www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

CABINET LAMARQUE & ASSOCIES

4 rue Darnet
87000 Limoges

V/REF : CATHERINE FETIS
N/REF : 2007 B 191 / 2008-A-4046

Le Greffier du Tribunal de Commerce DU MANS certifie qu'il a reçu le 15/12/2008,

P.V. d'assemblée du 13/11/2008
- Nomination d'un gérant

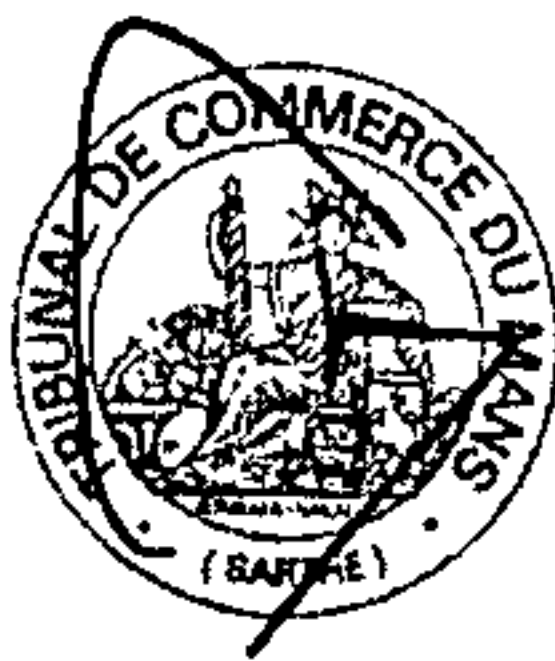
Concernant la société

SARL D.S.D.
Société à responsabilité limitée
15 rue Ettore Bugatti
72650 La Chapelle Saint-Aubin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-4046 le 15/12/2008
R.C.S. LE MANS 494 767 122 (2007 B 191)

Fait à LE MANS le 15/12/2008,

Le Greffier



L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

SARL DSD
Société à responsabilité limitée
Capital social : 1 000 €
Siège social : 15 Rue Ettore Bugatti
72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN
RCS Le Mans B 494 767 122

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 13 Novembre 2008**

L'an Deux Mille Huit,
le 13 Novembre à 11 heures 30,
au siège social.

La société DSD HOLDING, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros chacune émises par la Société DSD, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1000 euros.

Associé unique de ladite Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination de Monsieur Philippe SEVEGRAND en qualité de co-gérant
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associée Unique décide de nommer :

Monsieur Philippe, Christian, Patrick SEVEGRAND,
né le 12 novembre 1969 à Rennes (35),
de nationalité française,
demeurant 4 Place du 8 Mai à LUSIGNAN (86600),

aux fonctions de co-gérant de la société.

Conformément aux statuts, les gérants ont seuls la signature sociale ; ils doivent consacrer aux affaires sociales tout leur temps et tous les soins nécessaires.

c.d) PS

Dans les rapports entre associés, la gérance peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci détiennent séparément les pouvoirs prévus ci-dessus, sauf le droit pour chacun de s'opposer à toute opération avant qu'elle soit conclue.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que cette clause puisse être opposée aux tiers ni invoquée par eux, il est convenu que la gérance ne pourra, sans y être autorisée par une décision des associés prise à la majorité représentant plus de la moitié des parts sociales, contracter des emprunts d'un montant supérieur à 20 000 euros, autres que des emprunts bancaires, effectuer des achats, échanges et ventes d'immeubles d'un montant supérieur à 20 000 euros autres que celui du siège social, constituer des hypothèques ou des nantissements, participer à la fondation de société et effectuer tous apports à des sociétés constituées ou à constituer ou prendre des intérêts dans des sociétés ayant ou non le même objet social.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes de la gérance qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve

Monsieur Philippe SEVEGRAND, présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune incapacité de nature à lui interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ou d'exercer une activité commerciale ou artisanale.

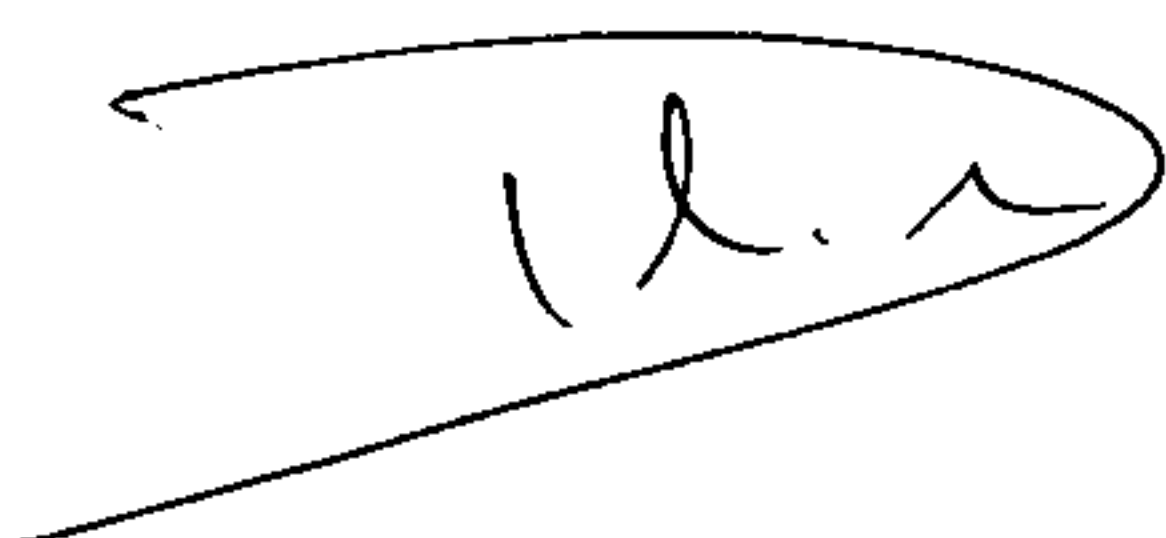
DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'acte pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé l'associée unique après lecture.

Pour la société DSD HOLDING
Monsieur Christophe DELOUCHE



Monsieur Philippe SEVEGRAND
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.

